



16ème legislature

Question N° : 6925	De Mme Jacqueline Maquet (Renaissance - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Solidarités, autonomie et personnes handicapées
Rubrique > établissements de santé	Tête d'analyse > Conséquence du Ségur sur l'équilibre financier des Ehpad	Analyse > Conséquence du Ségur sur l'équilibre financier des Ehpad.
Question publiée au JO le : 04/04/2023 Réponse publiée au JO le : 27/06/2023 page : 5920 Date de changement d'attribution : 11/04/2023		

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'équilibre financier des Ehpad. Suite au Ségur, le personnel de ces établissements a été revalorisé ; cependant, cette revalorisation n'a pas été totalement compensée. En effet, cette compensation est réalisée sur le salaire net et non sur le salaire brut. Dans un établissement de la deuxième circonscription, le coût de la hausse des salaires s'élève à 280 000 euros, tandis que les compensations ne sont que de 160 000 euros. Aussi, elle souhaiterait connaître les mesures envisagées pour venir en aide à ces établissements.

Texte de la réponse

Conscient des difficultés que certains établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) peuvent rencontrer, le Gouvernement a mis en place un accompagnement renforcé dès 2022, en consacrant plus de 270 M€ de reconduction des moyens de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) médico-social. Sur cette somme, près de 200 M€ ont été dédiés aux revalorisations salariales et à l'inflation. Plusieurs indicateurs indiquent cependant que la situation financière d'un certain nombre d'EHPAD continue à se dégrader, du fait de l'inflation ainsi que de taux d'occupation trop bas. Le Gouvernement accompagne bien sûr les structures, et a ainsi : Délégué, en fin de gestion 2022, 440 M€ à titre exceptionnel, dont 100 M€ pour soutenir les établissements face à l'inflation ; étendu le bouclier tarifaire sur les dépenses d'électricité et de gaz aux EHPAD, avec effet rétroactif en juillet 2022 ; et, via la loi de financement pour la Sécurité sociale, augmenté de 5,1% les moyens consacrés aux EHPAD. Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des Personnes handicapées a par ailleurs demandé aux agences régionales de santé d'assurer un suivi rapproché des EHPAD connaissant des difficultés financières. Elles ont d'ailleurs doublé voire triplé depuis l'année dernière leurs crédits non-reconductibles selon les territoires. D'autres difficultés existent, notamment liées à la section hébergement des EHPAD. En réponse, un groupe de travail sur le modèle économique des EHPAD a été récemment lancé, associant l'ensemble des acteurs (administrations, collectivités locales, représentants du secteur). Les enjeux sont clairs : assurer le juste financement des établissements, maintenir des tarifs accessibles, mettre un terme au sous-financement des places habilitées à l'aide sociale. Ces travaux, ainsi que ceux de la députée Christine Pires Beaune sur le reste à charge en EHPAD, permettront au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires à la consolidation des EHPAD et à la modernisation de leur modèle.

